

## COMPTE RENDU

### de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de Châteauneuf-sur-Cher du 26 Octobre 2017

---

L'an deux mil dix-sept le vingt octobre, Nous William PELLETIER, Maire de Châteauneuf-sur-Cher, avons convoqué individuellement chacun des membres du Conseil Municipal à siéger à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire de ses séances, le vingt-six octobre deux mil dix-sept.

Le vingt-six octobre deux mil dix-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, convoqué le vingt octobre deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur William PELLETIER, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents M. William PELLETIER, Mmes Marie-Christine SOUPIZET, Ghislaine CHAPIER, MM Pascal LANDOIS, Jean-Claude MAURIN, Mmes Nadine BLANCHARD, Florence PIERRE, Elisabeth GUERIN, MM François GAMBADE, Nicolas BROQUEREAU.

Étaient excusés M. Denis JOUANIN pouvoir à M. LANDOIS, M. Rémy DESBOIS pouvoir à Mme PIERRE, M. Fabien BEGASSAT pouvoir à Mme GUERIN, M. Gilles COMBAUD pouvoir à Mme BLANCHARD, Mme Annick FORGEAT.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Nicolas BROQUEREAU a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes.

Après lecture et adoption à l'unanimité du procès verbal de la séance du sept septembre deux mil dix-sept, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

#### **Signature d'un contrat d'apprentissage**

Monsieur le Maire informe que la commune de Châteauneuf-sur-Cher est depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2017 l'employeur d'un jeune en apprentissage BP JEPS sur le complexe des eaux vives. Cette formation BP JEPS d'éducateur sportif -mention canoë kayak et disciplines associées- organisée par le Centre Professionnel d'Apprentissage de Lathus, permettra à l'apprenti d'obtenir un brevet professionnel indispensable pour se présenter à un concours d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS). Les frais de formation et les frais d'hébergement sont à la charge du centre d'apprentissage suivant un barème, la Région participe aux frais de déplacement.

#### **Travaux d'aménagement de la Place Jean Thévenot**

M. LANDOIS évoque la réunion de la commission des travaux qui s'est déroulée le 25 Octobre dernier. Deux entreprises ont présenté une offre d'environ 33 000 €. Après discussion entre membres du conseil, M. GAMBADE propose une réflexion plus globale tenant compte de l'état du parking et de l'emplacement dédié au Marché du Samedi. Le Conseil Municipal reporte le projet qui, après renseignements pris par M. GAMBADE, fera l'objet d'une prochaine réunion.

#### **Conventions relatives à l'accompagnement dans les transports scolaires**

La commune de Châteauneuf-sur-Cher décide de créer un service commun avec les communes de Venesmes et de Chavannes dans le domaine de l'accompagnement des enfants de maternelle dans les transports scolaires desservant l'école maternelle. Elle remboursera à la Mairie de Chavannes une partie des frais de personnel et demandera à la Mairie de Venesmes de participer aux frais de personnel.

### **Révision de baux locatifs**

Le loyer actuel pour le local professionnel de l'ostéopathe étant de 130€ et considérant qu'il n'est pas prévu de travaux d'amélioration, le loyer ne sera pas révisé à la date du 15 Novembre 2017. Les charges locatives seront augmentées de 2€.

Le loyer actuel pour le cabinet des infirmières étant de 153€ et considérant qu'il n'est pas prévu de travaux d'amélioration, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le loyer mais d'augmenter le montant des charges locatives de 2€.

### **Approbation de plans de financement correspondant à des travaux de rénovation de l'éclairage public (Plan Rêve)**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public au Camping Municipal (BB500) dans le cadre du plan REVE.

Le coût global des travaux est évalué à 794€ HT, la participation financière de la commune sera calculée sur la base de 30% du montant hors taxe, soit la somme de 238,20 €.

Il approuve également à l'unanimité le plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation de l'éclairage public Rue Saint-Antoine (AB0033) dans le cadre du plan REVE.

Le coût global des travaux est évalué à 599€ HT, la participation financière de la commune sera calculée sur la base de 50% du montant hors taxe, soit la somme de 299,50 €.

### **Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents**

Le Conseil Municipal décide de participer à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de verser une participation mensuelle de 5€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie maintien de salaire labellisée.

### **Exclusion d'un enfant du restaurant scolaire**

Un enfant refuse de suivre les règles de vie en communauté à l'égard des autres enfants scolarisés à l'école élémentaire de Châteauneuf-sur-Cher, une exclusion temporaire du restaurant scolaire n'a rien changé dans son comportement. Le Conseil municipal décide à la majorité des membres présents d'exclure définitivement cet élève de la cantine scolaire pour toute sa scolarité à Châteauneuf-sur-Cher, avec effet immédiat.

### **Subvention exceptionnelle à l'association « Les Amis de la Basilique »**

Pour remercier l'association « Les Amis de la Basilique Notre Dame des Enfants » pour son investissement humain et financier dans la préservation de ce monument, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui verser une subvention exceptionnelle de 3 000 €, de procéder au virement de crédit suivant : Chapitre 65 Article 6574 (subvention à l'association « Les Amis de la Basilique ») + 3 000€  
Chapitre 011 Article 615221 (entretien des bâtiments publics) – 3 000 €

### **Avis sur la demande d'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien sur Venesmes**

Le conseil municipal est invité à donner un avis sur la demande d'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Venesmes. Sept conseillers sont favorables à cette exploitation et sept autres s'abstiennent.

### **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics d'électricité**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux d'électricité et de gaz. Il fixe le

montant de la redevance au taux maximum prévu au décret n°2002-409 du 26 Mars 2002 et le montant sera revalorisé chaque année automatiquement par application de l' index ingénierie.

### **Taux et exonérations à la Taxe d'Aménagement appliqués à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir à 1% le taux de la Taxe d'aménagement.

### **Affaires diverses**

Considérant la **demande de M. MAURIN d'intégrer certaines commissions communales**, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'intégrer dans la commission des Travaux et celle des Finances.

Mme SOUPIZET propose au conseil municipal de réfléchir sur le devenir du **logement situé au 1<sup>er</sup> étage de la Maison Médicale 11 Rue de la Chaussée**. Après discussion, l'ensemble des conseillers décide de prévoir le rafraîchissement du logement pour le remettre en location. Il conviendra de budgétiser cette réhabilitation en 2018.

M. MAURIN évoque le **stationnement sur la place de la Poste le Samedi matin**, il est dommage que certains usagers stationnent au plus près des stands. Le Conseil municipal va réfléchir sur les moyens à mettre en place pour faire cesser cet incivisme.

Séance levée à 20h35